

FICHE SPORT  
DÉPARTEMENTALE

FOOTBALL



**UNSS**  
ACADEMIE  
93 SEINE-SAINT-DENIS

Union Nationale  
du Sport Scolaire

2022-23



20





[sd093@unss.org](mailto:sd093@unss.org)  
[www.unss93.org](http://www.unss93.org)  
 01-48-47-60-35  
 Dossier suivi par  
 Léo GIRAUX  
 06 30 97 59 48  
[leogiroux@hotmail.fr](mailto:leogiroux@hotmail.fr)

# FOOTBALL

La fiche sport départementale est rédigée à la suite de la réunion de la commission mixte départementale de l'activité ; elle a pour objectif d'informer sur les organisations départementales. Pour avoir plus de détails sur les règlements ainsi que sur les compétitions académiques et nationales, vous devez consulter la [circulaire académique](#) et la [fiche sport nationale](#). Ces documents sont aussi téléchargeables sur OPUSS dans les articles nationaux ou SR.

Cette fiche est valable pour l'année scolaire en cours, elle pourra être mise à jour au cours de cette période. Seule la fiche sport en ligne sur <https://www.unss93.org> fait foi.

Liste des personnes présentes à la CMD Football du lundi 17 octobre 2022 :

Délégué technique UNSS 93 en charge de l'activité : Léo GIRAUX

Représentant District Foot 93 : Issa BAKAHYOKO

Animateurs d'AS :

- Rémi BIGEARD (Clg Jorissen Drancy – RA C3)
- Blandine BONTEMPS (Clg Nelson Mandela Le Blanc Mesnil – RA C3)
- Cyrielle DIOT (Clg Romain Rolland Clichy Sous-Bois – RA C7)
- Lamia HAOUES (Clg Myriam Makeba – Aubervilliers)
- Mickaël MANTOVAN (Lycée Suger SAINT Denis – RA L1)
- Ivan MIRAMAND (Clg Victor Hugo Noisy Le Grand – RA C8)
- Dimitri NZINGA (Clg Myriam Makeba – Aubervilliers)

Responsable d'activité par district :

- C1 : GIRAUX Léo (R. Martin Du Gard, EPINAY-SUR-SEINE)
- C2 : MAYNIER Emile (G. Politzer, LA COURNEUVE)
- C3 : BIGEARD Remy (J. Jorissen, DRANCY) et BONTEMPS Blandine (N. Mandela, LE BLANC-MESNIL) Filles
- C4 : LEMOINE Brice (V. Hugo, AULNAY-SOUS-BOIS)
- C5 : KAROUTCHI Yoann (M. Curie, LES LILAS) Filles et BLANC Jean-Baptiste (JP. Timbaud, BOBIGNY) Garçons
- C6 : GUIGNARD Alexandre (Marais De Villiers, MONTREUIL)
- C7 : DIOT Cyrielle (R. Rolland, CLICHY-SOUS-BOIS)
- C8 : MIRAMAND Ivann (V. Hugo, NOISY-LE-GRAND)
- L1 : MANTOVAN Mikael (Suger, SAINT-DENIS) et REZGUI Jamel (A. Bartholdj, SAINT-DENIS)
- L2 :
- L3: BOIVIN Johan (M. Berthelot, PANTIN)
- L4: BENARD Marc (G. Eiffel, GAGNY)

# CALENDRIER

## PÔLE COMPÉTITION

	Catégorie	Limite District	Départemental	Académique	I.A. (Organisateur)
<b>Equipes Excellence</b> (Sections Sportives et autres) (Acad. CRETEIL)	MF			Championnat Autonome	19/04/2023 (Versailles ou Paris)
	MG			Championnat Autonome	12/04/2023 (Créteil)
	Lycée G			Championnat Autonome	14/12/2022 (Versailles)
	Lycée F			Championnat Autonome	14/12/2022 (Créteil)
	BG		1 <sup>er</sup> Tour : 12/04/2023 Finale : 10/05/2023	1 <sup>er</sup> Tour : 24/05/2023 Finale : 07/06/2023	
	BF			Championnat Autonome	
<b>Equipes d'Etablissement</b>	MF	18/01/2023	1 <sup>er</sup> Tour : 01/02/2023 Finale : 15/02/2023	1 <sup>er</sup> Tour : 15/03/2023 Finale : 29/03/2023	12/04/2023 (Créteil)
	MG	25/01/2023	1 <sup>er</sup> Tour : 08/02/2023 Finale : 08/03/2023	1 <sup>er</sup> Tour : 22/03/2023 Finale : 05/04/2023	19/04/2023 (Paris)
	CG	04/01/2023	1 <sup>er</sup> Tour : 18/01/2023 Finale : 01/02/2023	1 <sup>er</sup> Tour : 15/02/2023 Finale : 15/03/2023	05/04/2023 (Créteil)
	JG	23/11/2022	1 <sup>er</sup> Tour : 07/12/2022 Finale : 14/12/2022	1 <sup>er</sup> Tour : 11/01/2023 Finale : 25/01/2023	08/02/2023 (Créteil)
	Lycées Filles	23/11/2022	1 <sup>er</sup> Tour : 07/12/2022 Finale : 14/12/2022	1 <sup>er</sup> Tour : 11/01/2023 Finale : 25/01/2023	08/02/2023 (Versailles)
	BF/BG	22/03/2023	1 <sup>er</sup> Tour : 05/04/2023 Finale : 19/04/2023	1 <sup>er</sup> Tour : 17/05/2023 Finale : 31/05/2023	

2022  
2023

**Les équipes devront choisir entre le Futsal et le Football à l'exception des lycées filles/BF/ME. (Décision prise en CMD UNSS 93).**

*Les équipes inscrites en Football excellence font basculer leur équipe Futsal en excellence (et vice-versa).*

<b>PÔLE RESPONSABILITE</b>			
	<b>Limite District</b> (QCM + Pratique)	<b>Certification Départementale/Académique</b>	<b>Certification Académique ++</b>
Lycées : JG/Filles/Cadets	16/11/2022	Mercredi 30 novembre 2022	
Collèges : Minimes	04/01/2023	Mercredi 18 janvier 2023	
Collèges : Benjamins	15/02/2023	Mercredi 15 mars 2023	

<b>DATES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE</b>				
	Catégorie	Académie	Ville	Dates
Excellence	Lycée Garçons	Rennes	Brest	30 janvier au 3 Février 2023
	Lycée Filles	Bordeaux	Pau	24 au 27 Janvier 2023
	Minimes Filles	Limoges	Egleton	6 au 9 Juin 2023
	Minimes Garçons	Reims	Troyes	22 au 26 Mai 2023
Equipes Etablissements	Minimes Filles	Orléans	Bourges	30 mai au 2 Juin 2023
	Minimes Garçons	Versailles	Cergy	22 au 26 Mai 2023
	Cadets Garçons	Strasbourg	Strasbourg	30 mai au 2 Juin 2023
	Juniors Garçons	Poitiers	Niort	30 mai au 2 Juin 2023
	Lycée Filles	Bordeaux	Cenon	3 au 6 Avril 2023

2022  
2023

# RAPPEL PROCÉDURE

## Inscription aux compétitions et aux formations de jeunes officiels

**Pour s'engager :** dès réception de la convocation, suivre la procédure en ligne ([www.unss.org](http://www.unss.org))  
AVANT LA DATE LIMITE de clôture des engagements. **Attention à la date et heure de fermeture du serveur.**

Catégories d'âge 2022-2023 :

Benjamin(e)s	Né(e)s en 2010,2011 et 2012
Minimes	Né(e)s en 2008 et 2009
Cadet(te)s	Né(e)s en 2006 et 2007
Juniors G et F	Né(e)s en 2004 et 2005
Seniors	Né(e)s en 2003 et avant

2022  
2023

# PÔLE COMPÉTITION

Au niveau du Football Equipe d'Établissement, les équipes sont composées ainsi :

<b>BG, BF, MG et MF</b>	<b>CG, JG et lycées filles</b>
<b>Jeu à 8</b>	<b>Jeu à 7</b>

12 joueurs maximum (6 minimum sur le terrain) + 1 jeune arbitre  
+ 1 jeune capitaine-jeune coach à partir du championnat d'académie

- Benjamin(e)s (B1, B2, B3)
- Minimes G (M1, M2, 1 C1 sur la liste de composition d'équipe)
- Minimes F (M1, M2, 1 C1 sur la liste de composition d'équipe)
- Cadets (M2, C1, C2)
- Juniors Garçons (C2, J1, J2) plus de participation de Seniors

*En Juniors Garçons, TOUS les élèves sont autorisés à participer à l'exception des élèves inscrits sur une liste de Section Sportive Scolaire de football et/ou futsal, des élèves inscrits sur les listes des Pôles Espoir et Pôles France, les équipes comportant UN élève appartenant à des Centres de formation.*

- Lycées Filles (M2, C1, C2, J1, J2) plus de participation de Seniors
- **Ballon taille 5 pour toutes les catégories**
- Surclassement interdit

***Nouveauté 2022/2023 : La Mixité est autorisée jusqu'à la phase Interacadémique dans les compétitions « ETABLISSEMENT ». Un maximum de 6 filles peut jouer dans la même équipe que des garçons. L'inverse n'est en revanche pas autorisé. Aucun garçon ne peut jouer dans une équipe de filles. Cependant, les filles qui jouent avec les garçons n'ont pas la possibilité de jouer également dans une équipe de filles. Cette adaptation concerne les AS où quelques filles s'inscrivent à l'AS mais ne sont pas suffisamment pour constituer une équipe et s'inscrire dans le championnat.***

Au niveau du Football Equipe Excellence, les équipes sont composées ainsi :

<b>Minimes filles</b>	<b>Minimes garçons et Lycées filles et garçons</b>
<b>Jeu à 8</b>	<b>Jeu à 11</b>

En minimes garçons, lycées filles et garçons : 18 joueurs maximum (8 minimum sur le terrain)  
+ 1 jeune arbitre

En minimes filles : 12 joueuses maximum (6 minimum sur le terrain) + 1 jeune arbitre  
+ 1 jeune capitaine-jeune coach à partir du championnat d'académie

- Benjamin(e)s (B1, B2, B3)
- Minimes (M1, M2)
- Lycées (C1, C2, J1)
- Ballon taille 5 pour tous
- Mixité interdite

### **Durée des rencontres en championnat par « Equipes d'Etablissement »**

	Benjamin(e)s	Minimes Filles et Garçons	Cadets et Lycées Filles	Juniors Garçons
Si 1 match par jour	2x20'	2x25'	2x30'	2x35'
Si 2 matchs par jour	2x15'	2x17'	2x20'	2x25'
Si 3 matchs par jour	2x10'	2x12'	2x15'	2x17'
Maximum par jour	60'	75'	90'	105'

### **Durée des rencontres en championnat « Excellence »**

	Minimes Filles	Minimes Garçons	Lycées Filles	Lycées Garçons
Si 1 match par jour	2x30'	2x35'	2x35'	2x40'
Si 2 matchs par jour	2x20'	2x25'	2x20'	2x25'
Au Chpt de France	2x20'	2x25'	2x25'	2x30'

**Précision sur les jeunes arbitres :** Au championnat d'académie (1<sup>er</sup> tour et finale), il faut fournir un jeune arbitre de niveau académique. Au championnat départemental (1<sup>er</sup> tour et finale) il faut fournir un jeune arbitre de niveau départemental ou un arbitre de niveau district mais ayant suivi l'une des formations jeune officiel départementale sans avoir pu valider le niveau requis.

Les jeunes arbitres pourront être joueur au niveau départemental et académique (cependant, le jeune arbitre est non joueur en interacadémique et au championnat de France,). Le jeune arbitre peut être d'une autre A.S, uniquement si l'A.S a participé à la formation jeune officiel pour l'année en cours.

Le championnat par équipe d'établissement est ouvert à toutes les équipes d'A.S., sauf :

- Les A.S qui ont atteint les 2 années précédentes les ¼ de finale des championnats de France par équipe d'établissement
- les A.S. ½ finalistes des championnats de France Excellence l'année précédente dans la même catégorie

(Voir règlement en détail sur la fiche sport nationale téléchargeable sur [unss.org/opuss](http://unss.org/opuss) onglet « National », en particulier pour les sections sportives scolaires Football et Futsal qui doivent concourir en excellence mais peuvent aussi engager une équipe d'établissement sous certaines conditions)

# CHAMPIONNAT « ÉQUIPE ETABLISSEMENT »

## PHASE DISTRICT

Il y a 8 districts collèges et 4 districts lycées.

Le responsable de district doit faire remonter ces résultats par l'intermédiaire de son coordonnateur de district à la date limite indiquée dans le tableau de la page 3 « Pôle compétition ».

A l'issue de cette phase, 16 équipes collèges et 8 équipes lycées (2 équipes par district) sont qualifiées pour le championnat départemental. En cas de désistement d'une équipe d'un district, c'est la 3<sup>ème</sup> équipe qui est qualifiée. En cas d'impossibilité de présenter 2 équipes d'un district, le repêchage se fera dans le district ayant le plus d'équipes engagées.

Les équipes qualifiables doivent signaler au responsable du district si elles ont une installation disponible pour recevoir les rencontres départementales (lieu, horaire). Les équipes qui ne souhaitent pas participer au championnat départemental doivent le signaler à leur responsable de district.

La présentation d'un jeune arbitre est obligatoire. Il peut être en cours de formation : dans ce cas, un arbitre confirmé peut le tutorer. Les enseignants doivent profiter des rencontres de district pour tester leurs arbitres.

***Si des équipes sont isolées dans leur district, prière de prévenir le service départemental UNSS pour rejoindre un autre district. La participation au championnat départemental nécessite que vous ayez participé à un championnat de district.***

## PHASE DÉPARTEMENTALE

**1<sup>er</sup> tour départemental** : 4 poules de 4 équipes. A l'issue des matchs de poule, la première équipe de chaque poule est qualifiée pour la finale départementale.

**Finale départementale** : Seuls les 1<sup>ers</sup> de chaque poule jouent la finale départementale pour les places 1 à 4.

Les équipes classées aux 3 premières places du championnat départemental sont qualifiées pour le championnat académique.

**Attention : les équipes doivent confirmer leur engagement sur [unss.org/opuss](https://unss.org/opuss) (onglet compétition). La photo de l'élève sera obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour l'inscrire à la compétition.**

Les équipes doivent avoir un jeune arbitre certifié départemental ou un arbitre de niveau district mais ayant suivi l'une des formations jeune officiel départementale sans avoir pu valider le niveau requis. Ce jeune arbitre peut être joueur.

Le jeune arbitre peut être prêté par un autre établissement, uniquement si l'A.S. participe à la formation des jeunes officiels pour l'année en cours. En cas d'absence de jeune arbitre de niveau départemental, l'équipe peut jouer mais sera classée dernière de la rencontre.

Une équipe non conforme (au niveau des jeunes arbitres ou de la présentation des licences) peut jouer mais n'est ni classée ni qualifiable.

L'engagement dans le championnat départemental peut vous amener à vous déplacer dans tout le département. En effet, la constitution des poules est effectuée au regard des résultats sportifs de la phase district. Dans la mesure du possible, une poule sera composée avec 2 AS classées 1<sup>ère</sup> de son district et 2 AS classées 2<sup>ème</sup> de son district. Une poule sera donc composée de 4 AS issues de district différents. Si vous ne souhaitez pas vous déplacer dans l'ensemble du département, il ne faut pas vous engager dans la phase départementale.

2022  
2023



## PHASE ACADÉMIQUE

Les 3 premières équipes du département sont qualifiées pour le championnat académique.

L'équipe championne départementale doit accueillir une poule de 3 équipes lors du 1<sup>er</sup> tour académique, par conséquent le professeur concerné doit prendre contact avec l'UNSS 93 le plus rapidement possible pour indiquer sur quelle installation et quel horaire il peut accueillir cette rencontre.

Les équipes qui remportent leur poule lors du 1<sup>er</sup> tour académique sont qualifiées pour la finale académique (finale à 3 équipes). Les autres équipes sont éliminées.

L'équipe vainqueur de la finale académique est qualifiée pour la finale interacadémique.

**Attention : les équipes doivent confirmer leur engagement sur [unss.org/opuss](https://unss.org/opuss) (onglet compétition) sinon elles ne seront pas acceptées le jour J.**

Chaque équipe doit fournir un jeune arbitre de niveau académique ou national. Ce jeune arbitre peut être joueur. Le jeune arbitre doit être au minimum de la catégorie d'âge concernée.

Il peut être prêté par un autre établissement, uniquement si l'A.S. participe à la formation des jeunes officiels pour l'année en cours. En cas d'absence de jeune arbitre, l'équipe ne pourra pas jouer.

Une équipe sans protège-tibia ne peut jouer et est disqualifiée.

Une équipe non conforme (au niveau des jeunes arbitres ou de la présentation des licences) peut jouer mais n'est ni classée ni qualifiable. En cas d'équipe non conforme, Les 2 équipes qui jouent la qualification jouent le 1<sup>er</sup> match (l'équipe non conforme arbitre) puis les 2 matchs suivants seront amicaux.

## PHASE INTER-ACADÉMIQUE (PARIS-CRETEIL-VERSAILLES)

Le champion d'académie rencontre les vainqueurs des académies de Paris et Versailles.

Dans toutes les catégories, les 2 premières équipes sont qualifiées au championnat de France. En Excellence, 1 ou 2 équipes sont qualifiées dans chaque inter-académie. **Le jeune arbitre doit être de niveau académique ou national et non joueur.** Il est obligatoire d'avoir en plus un jeune coach (non-joueur et non arbitre). **Attention : les équipes doivent confirmer leur engagement sur [unss.org/opuss](https://unss.org/opuss) (onglet compétition) sinon elles ne seront pas acceptées le jour J.**

# CHAMPIONNAT « ÉQUIPE EXCELLENCE »

En BF/MF/MG et Lycées (Garçons et Filles), les équipes sont placées directement dans des poules au niveau académique et réalisent un championnat autonome. Les résultats sont à remonter directement au service régional. Le service départemental ne gère pas les compétitions de ces équipes.  
Coordonnées du service régional : [sr-creteil@unss.org](mailto:sr-creteil@unss.org) 01-42-07-36-00.

Pour les BG, 2 tours sont organisés en fonction du nombre d'équipes engagées. Les responsables des équipes sont amenés à remplir un Google Forms en cours d'année pour l'organisation du championnat départemental. Les 4 premières équipes se qualifient pour la phase académique.

## ÉTHIQUE

### Protocole de début et fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, le protocole se déroulera de la façon suivante :

Avant la rencontre : présentation des licences individuelles avec photo.

Début de la rencontre :

- Entrée des équipes sur le terrain en deux colonnes avec les jeunes arbitres,
- Placement des équipes en ligne face aux bancs (arbitres entre les 2 équipes),
- Croisement des équipes en 2 lignes parallèles, les joueurs et arbitres se serrent la main,
- Les joueurs et arbitres se mettent en place.

Fin de la rencontre :

- Placement des équipes en ligne face aux bancs (arbitres entre les équipes),
- Croisement des équipes en 2 lignes parallèles, les joueurs et arbitres se serrent la main,
- Les joueurs et arbitres rentrent ensuite aux vestiaires.

Ce protocole sera appliqué pour toutes les rencontres.

**Ce chapitre sera mis à jour quand nous aurons des informations complémentaires sur des projets à mettre en place dans les AS.**

# PÔLE RESPONSABILITÉ

## LE JEUNE ARBITRE - JUGE

Une équipe = Un jeune arbitre dès le premier niveau de jeu

### **Certification district :**

Il faut un professeur référent dans chaque district.

La certification district doit se faire au plus tard le 16/11 en JG/Lyc F/CG, le 04/01/2023 en MG/MF et le 15/02/2023 en Benjamins. Le responsable football de chaque district doit faire remonter les notes (QCM + pratique) au plus tard à cette date à [sd093@unss.org](mailto:sd093@unss.org); en précisant quels sont les élèves ayant validé le niveau district à l'aide du fichier type qu'il aura reçu préalablement. Le professeur référent vérifie bien que son JO est au niveau, et qu'il a un regard assez averti avant de le valider en pratique et pour chaque niveau.

### **Certification Départementale et Académique :**

Une réunion d'harmonisation académique concernant les jeunes officiels a eu lieu lors de l'année 2021/2022. Il a été décidé les attentes suivantes pour valider le niveau départementale et académique lors de la formation :

Jusqu'en 2020		
	UNSS 93	UNSS 94
Niveau Départemental	Partie théorique /20 pts Partie pratique /20 => Coefficient 2 => /40 pts  Le JO valide le niveau départemental, s'il obtient un total de 42/60.	Partie théorique /20 pts Partie pratique /20 => Coefficient 2 => /40 pts  Le JO valide le niveau départemental, s'il obtient un total de 36/60 avec un minimum de 12/20 à la pratique
Niveau Académique	Le JO valide le niveau académique, s'il obtient un total de 54/60.	Le JO valide le niveau académique, s'il obtient un total de 45/60 avec un minimum de 15/20 à la pratique
Harmonisation à partir de l'année 2022/2023 pour toute l'académie de Créteil		
Niveau Départemental	3 épreuves sont proposées lors de la formation : 1) QCM /20 pts 2) Pratique en tant qu'arbitre assistant /10 pts => Coefficient 2 => /20 pts 3) Pratique en tant qu'arbitre centrale /20 pts => Coefficient 2 => /40 pts <b>Total /80 pts</b>  Pour valider le niveau départemental, le JO doit répondre à l'ensemble des exigences suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>Obtenir au moins 48/80</li><li>Obtenir au moins 12/20 à la pratique en tant qu'arbitre central</li><li>Obtenir au moins 3/10 à la pratique en tant qu'arbitre assistant</li></ul> Si l'ensemble de ces exigences ne sont pas validées, le JO ne peut pas valider le niveau départemental	

2022  
2023

Niveau Académique	<p>3 épreuves sont proposées lors de la formation :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) QCM /20 pts</li> <li>2) Pratique en tant qu'arbitre assistant /10 pts =&gt; Coefficient 2 =&gt; /20 pts</li> <li>3) Pratique en tant qu'arbitre centrale /20 pts =&gt; Coefficient 2 =&gt; /40 pts</li> </ol> <p><b>Total /80 pts</b></p> <p>Pour valider le niveau académique, le JO doit répondre à l'ensemble des exigences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Obtenir au moins 60/80</li> <li>▪ Obtenir au moins 15/20 à la pratique en tant qu'arbitre central en validant le niveau « très satisfaisant » sur la compétence autorité/présence</li> <li>▪ Obtenir au moins 5/10 à la pratique en tant qu'arbitre assistant</li> </ul> <p>Si l'ensemble de ces exigences ne sont pas validées, le JO ne peut pas valider le niveau académique.</p>
-------------------	--

### **Certification nationale :**

Elle peut être obtenue uniquement lors d'un championnat de France.

En plus de ces différentes dates, les meilleurs arbitres de Seine-Saint-Denis peuvent participer à une formation supplémentaire en mars ou avril 2023 (32 places pour l'académie de Créteil), sous réserve de son organisation. La sélection pour est faite en fonction des résultats de la formation départementale/académique du 30 novembre et du 18 janvier (il est également impératif de n'envoyer à cette formation que des élèves ayant un comportement exemplaire).

***Pour rappel, à partir du niveau académique, le jeune coach – jeune capitaine est obligatoire.***

L'ACTUALITÉ DES A.S. ET DE L'U.N.S.S. EN SEINE-SAINT-DENIS EST SUR



[unss93.org](http://unss93.org)



[@UNSS.93](https://www.facebook.com/UNSS.93)



[@unss\\_93](https://twitter.com/unss_93)



[@unss\\_93](https://www.instagram.com/unss_93)

Envoyez nous des photos ou vidéos de vos rencontres

### **Service Départemental UNSS de Seine Saint-Denis**

Parc Départemental des sports de Marville  
51 avenue Roger Salengro. 93120 LA COURNEUVE  
Tél : 01.48.47.60.35

[sd093@unss.org](mailto:sd093@unss.org) [www.unss93.org](http://www.unss93.org)

2022  
2023